SUJET

ENTENTE CANADA-QUÉBEC POUR L'INITIATIVE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS (ICRL)

QUESTION

Quelle est la nature de l'entente concernant l'ICRL entre le Canada et le Québec?

RÉPONSE

- **Afin de réduire les délais d'approbation requis au Québec, le gouvernement a signé une entente avec le Québec dans le cadre de l'ICRL.**
- **L'entente Canada-Québec pour l'ICRL représente un financement total de 178 millions de dollars, ce qui inclut les fonds pour le volet des grandes villes (56,8 millions de dollars pour Montréal et 7,1 millions de dollars pour Québec) et 115 millions de dollars pour le volet des projets.**
- **L'entente de 115 millions de dollars conclue avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du volet des projets soutiendra 54 ensembles, ce qui se traduira par la construction de 1 201 logements abordables permanents au Québec.**
- **L'entente prévoit certains assouplissements, notamment en ce qui concerne la méthode de construction et l'importance des besoins, afin d'atteindre les meilleurs résultats possibles et d'assurer l'abordabilité à long terme dans le cadre de l'ICRL.**
- **Cette entente s'ajoute à celle de 3,7 milliards de dollars sur 10 ans conclue en octobre dernier entre les gouvernements du Canada et du Québec afin d'améliorer les conditions de logement de nombreux ménages québécois dans le besoin.**